

Exécutoire le 29/07/2026



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL

Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29 Conseillers présents : 26 Votants : 28	Séance du 29 juin 2026
Date de la convocation : 23 juin 2026	
Delib20260801	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, M. LIZORET Didier, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme BOUCHER Sylvie, Mme ARANDA Anne-Marie, , Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, M. NENARD Cyril, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. DELAGE Valéry, M. TIHY Patrice, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, M. GUINEHEUX Damien, M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, Mme HALBOUT Émilie, M. LECHEVALIER François, M. CHAFFOTEC Brian, M. DEKEYSER Matthieu.

Pouvoirs :

M. ROSE Hervé à M. LIZORET Didier
Mme MARCIENNE Emmanuelle à M. GUILLEMIN Jean-Marie

Absente excusée :

Mme LOPEZ Rachel

Secrétaire : Mme ARANDA Anne-Marie

Exécutoire le 29/07/2026

Delib20260801

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} juin 2026

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} juin 2026, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 6 juillet 2026

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN



Exécutoire le 29/07/2026

Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29 Conseillers présents : 28 Votants : 29	Séance du 1^{er} juin 2026
Date de la convocation : 19 mai 2026	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le premier juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, M. LIZORET Didier, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, Mme LOPEZ Rachel, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme BOUCHER Sylvie, Mme ARANDA Anne-Marie, , Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, M. NENARD Cyril, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. DELAGE Valéry, M. TIHY Patrice, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, M. GUINEHEUX Damien, Mme MARCIENNE Emmanuelle, M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, Mme HALBOUT Émilie, M. LECHEVALIER François, M. CHAFFOTEC Brian, M. DEKEYSER Matthieu.

Pouvoir :

M. ROSE Hervé à M. LIZORET Didier

Secrétaire : M. PIERRE Jérôme

Delib20260601

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 avril 2026

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 avril 2026, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Exécutoire le 29/07/2026

Afin de permettre à l'assemblée de délibérer sur les Comptes Financiers Uniques 2025, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire, quitte la séance.

Madame Sophie OBLIN-POMMIER, 1er Adjoint au Maire, est désignée pour présider la séance.

Le nombre de présents est désormais de 27 et le nombre de votants de 28.

N° Delib20260602

OBJET : Compte Financier Unique 2025 – Budget Ville et budget des activités funéraires

Le conseil municipal, délibérant sur les comptes financiers uniques de l'exercice 2025, dressés par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés	/	4 641 794,94 €	/	300 000,00 €	/	4 941 794,94 €
Opérations de l'exercice	1 021 140,76 €	939 354,48 €	6 916 006,20 €	6 950 047,37 €	7 937 146,96 €	7 889 401,85 €
TOTAUX	1 021 140,76 €	5 581 149,42 €	6 916 006,20 €	7 250 047,37 €	7 937 146,96 €	12 831 196,79 €
Résultat de clôture	/	4 560 008,66 €	/	334 041,17 €	/	4 894 049,83 €
Restes à réaliser	745 906,47 €	4 256,00 €	/	/	745 906,47 €	4 256,00 €
TOTAUX CUMULES	1 767 047,23 €	5 585 405,42 €	6 916 006,20 €	7 250 047,37 €	8 683 053,43 €	12 835 452,79 €
RESULTATS DEFINITIFS	/	3 818 358,19 €	/	334 041,17 €	/	4 152 399,36 €

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES ACTIVITES FUNERAIRES

Résultats reportés	/	/	11 191,39 €	/	11 191,39 €	/
Opérations de l'exercice	/	/	9 681,02 €	12 866,82 €	9 681,02 €	12 866,82 €
TOTAUX	/	/	20 872,41 €	12 866,82 €	20 872,41 €	12 866,82 €
Résultat de clôture	/	/	8 005,59 €	/	8 005,59 €	/
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/
TOTAUX CUMULES	/	/	20 872,41 €	12 866,82 €	20 872,41 €	12 866,82 €
RESULTATS DEFINITIFS	/	/	8 005,59 €	/	8 005,59 €	/

Exécutoire le 29/07/2026

- 1) constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 2) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 3) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- 4) à l'unanimité, approuve le compte annexe des activités funéraires,
- 5) à l'unanimité, approuve le compte financier unique principal de la ville.

Les comptes financiers uniques ayant été approuvés, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire, rejoint ses collègues et reprend la présidence de la séance du conseil municipal.

Le nombre de présents est désormais de 28 et le nombre de votants de 29.

N° Delib20260603

OBJET : Affectation des résultats - Budget des activités funéraires – Résultats de l'exercice 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, pour le budget des activités funéraires, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte des résultats suivants :

Section d'exploitation

Recettes 2025	12 866,79 €
Dépenses 2025	9 681,02 €
Excédent de l'exercice de	3 185,80 €
Déficit antérieur reporté de	- 11 191,39 €
Déficit d'exploitation cumulé	- 8 005,59 €

- décide de reporter le déficit d'exploitation 2025 de – 8 059,59 € à l'article 002 - Déficit d'exploitation antérieur reporté.

N° Delib20260604

OBJET : Affectation des résultats – Budget ville – Résultats de l'exercice 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- prend acte des résultats suivants :

Fonctionnement

Exécutoire le 29/07/2026

Recettes 2025	6 950 047,37 €
Dépenses 2025	6 916 006,20 €
Excédent de l'exercice	34 041,17 €
Excédent antérieur reporté	300 000,00 €
Excédent de fonctionnement cumulé	334 041,17 €

Investissement

Recettes 2025	939 354,48 €
Dépenses 2025	1 021 140 76 €
Déficit de l'exercice	-81 786,28 €
Excédent antérieur reporté	4 641 794,94 €
Excédent d'investissement cumulé	4 560 008,66 €

Restes à réaliser en recettes	4 256,00 €
Restes à réaliser en dépenses	745 906,47 €
Besoin de financement pour les restes à réaliser	741 650,47 €

L'excédent d'investissement cumulé de 4 560 008,66 € (c'est-à-dire l'excédent antérieur reporté auquel on a soustrait le déficit de l'exercice) auquel on soustrait le besoin de financement des Restes à réaliser de 741 650,47 €, fait ressortir un excédent de financement de 3 818 358,19 €.

- décide de virer la somme de 34 041,17 € de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement afin de financer les opérations prévues au budget 2026 et de reporter 300 000 € en excédent de fonctionnement.

Ce qui donnera au budget 2026 :

art 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	34 041,17 €
art 002 : excédent de fonctionnement reporté	300 000,00 €
art 001 : excédent d'investissement reporté	4 560 008,66 €

N° Delib20260605

OBJET : Budget Supplémentaire 2026 – Budget des activités funéraires

Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Arrête comme suit le budget supplémentaire 2026 des activités funéraires :
 - Les dépenses d'exploitation

Exécutoire le 29/07/2026

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)			- €	8 005,59 €	8 005,59 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	- €	8 005,59 €	8 005,59 €
011 - Charges à caractère général			9 000,00 €	- €	9 000,00 €
011 - Charges à caractère général	618	Divers	- €	- €	- €
011 - Charges à caractère général	605	Achats de matériel, équipements et travaux	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés			400,00 €	- €	400,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6218	Autre personnel extérieur	400,00 €	- €	400,00 €
65 - Autres charges de gestion courante			100,00 €	- €	100,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	658	Charges diverses de la gestion courante	50,00 €	- €	50,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6541	Créances admises en non-valeur	50,00 €	- €	50,00 €
67 - Charges exceptionnelles			500,00 €	- 205,59 €	294,41 €
67 - Charges exceptionnelles	673	Titres annulés sur exercice antérieur	500,00 €	- 205,59 €	294,41 €
			10 000,00 €	7 800,00 €	17 800,00 €

- Les recettes d'exploitation

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises			10 000,00 €	7 800,00 €	17 800,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	707	Ventes de marchandises	10 000,00 €	7 800,00 €	17 800,00 €
75 - Autres			- €	- €	- €
75 - Autres	7588	Autres	- €	- €	- €
			10 000,00 €	7 800,00 €	17 800,00 €

Soit, recettes et dépenses d'exploitation + 17 800,00 €

Ledit budget est réputé voté par chapitre.

N° Delib202606

OBJET : Budget Supplémentaire 2026 – Budget Ville

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- ✓ Etat des restes à réaliser,
- ✓ Dépenses de fonctionnement et d'investissement envisagées en 2026, présentées par chapitre, article, commission, opération et fonction,
- ✓ Etat de la dette.

Après avoir répondu à l'ensemble des questions posées lors de la commission des finances et de l'administration générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Arrête comme suit le budget supplémentaire 2026 de la ville :

Exécutoire le 29/07/2026

Section de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2026	BS 2026	BP 2026 + BS 2026
011 - Charges à caractère général	1 511 030,00 €	191 862,30 €	1 702 892,30 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 867 400,00 €	73 373,00 €	3 940 773,00 €
014 - Atténuations de produits	52 201,00 €	- 21 048,00 €	31 153,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	85 000,00 €	85 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	464 875,00 €	- €	464 875,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	918 113,00 €	121 710,00 €	1 039 823,00 €
66 - Charges financières	71 011,00 €	- €	71 011,00 €
67 - Charges exceptionnelles	4 500,00 €	5 000,00 €	9 500,00 €
68 - Dotations aux provision	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
	6 890 130,00 €	455 897,30 €	7 346 027,30 €

- Les recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2026	BS 2026	BP 2026 + BS 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent d)	- €	300 000,00 €	300 000,00 €
013 - Atténuations de charges	9 000,00 €	9 925,30 €	18 925,30 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 301,00 €	- €	51 301,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes divers	666 092,00 €	- 2 550,00 €	663 542,00 €
73 - Impôts et taxes	3 074 734,00 €	6 300,00 €	3 081 034,00 €
731 - Fiscalité	2 497 000,00 €	43 332,00 €	2 540 332,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	471 163,00 €	14 890,00 €	486 053,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	119 500,00 €	84 000,00 €	203 500,00 €
76 - Produits financiers	10,00 €	- €	10,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €
78 - Reprises sur provisions pour dépréciation des cr	1 330,00 €	- €	1 330,00 €
	6 890 130,00 €	455 897,30 €	7 346 027,30 €

Section d'investissement

- Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2026	RAR	BS 2026	BP 2026 + BS 2026
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 301,00 €	- €	- €	51 301,00 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	172 500,04 €	- €	- €	172 500,04 €
20 - Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	31 080,00 €	- 600,00 €	60 480,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	- €	159 280,66 €	1 000,00 €	160 280,66 €
21 - Immobilisations corporelles	18 200,00 €	25 014,90 €	272 443,00 €	315 657,90 €
23 - Immobilisations en cours	195 373,96 €	530 530,91 €	3 800 420,94 €	4 526 325,81 €
	467 375,00 €	745 906,47 €	4 073 263,94 €	5 286 545,41 €

Exécutoire le 29/07/2026

- Les recettes d'investissement

Chapitre	BP 2026	RAR	BS 2026	BP 2026 + BS 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	- €	- €	4 560 008,66 €	4 560 008,66 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	85 000,00 €	85 000,00 €
024 - Produits de cessions	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	464 875,00 €	- €	- €	464 875,00 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	164 041,17 €	164 041,17 €
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	5 864,58 €	10 120,58 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 500,00 €	4 256,00 €	- €	2 500,00 €
46 - Opérations sous mandat effectuées	- €	- €	- €	- €
	467 375,00 €	4 256,00 €	4 814 914,41 €	5 286 545,41 €

Soit, pour le Budget Supplémentaire de la Ville :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : + 455 897.30 €
- Recettes et dépenses d'investissement (dont les restes à réaliser) : + 4 819 170.41 €

Ledit budget est réputé voté par chapitre.

N° Delib20260607
OBJET : Subvention aux associations

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du tableau des propositions de subventions examinées au sein de chaque commission pour les associations et organismes ayant fait une demande auprès de la Commune au titre de l'année 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer, au titre de l'année 2026, les subventions conformément au tableau détaillé ci-dessous, pour un montant total de 83 598 euros.

Association ou organisme bénéficiaire	Montant
Association sportive du Collège Guillaume de Normandie	300,00 €
Prévention routière	100,00 €
BIEN VIVRE SA RETRAITE A TOUT AGE	1 600,00 €
LES ANCIENS COMBATTANTS	950,00 €
France Alzheimer CALVADOS	50,00 €
AMAP	115,00 €
Association A VUE DE TRUFFE (chiens guides d'aveugles)	100,00 €
Association des Paralysés de France	50,00 €
Pompiers missions humanitaires	50,00 €
Westalke Brothers souvenir	100,00 €
Clin d'œil	50,00 €
Comité Juno Canada	50,00 €
La Ligue contre le cancer	100,00 €
Le planning familial 14	150,00 €
VMEH	200,00 €

Exécutoire le 29/07/2026

AFM Téléthon	100,00 €
La Dame Blanche	300,00 €
Restos du cœur	2 200,00 €
Secours catholique	300,00 €
Espace de rencontre le LOTUS- Les amis de Jean Bosco	50,00 €
Groupe de secours catastrophe Français Association humanitaire de sapeurs pompiers	100,00 €
La banque alimentaire	600,00 €
COMITE DE JUMELAGE ALLEMAND	0,00 €
COMITE DE JUMELAGE ANGLAIS	2 500,00 €
COMITE DE JUMELAGE BELGE	1 500,00 €
ASC TENNIS DE TABLE	7 000,00 €
ASSOCIATION CORMELLOISE DE YOGA	500,00 €
BILLARD CLUB CORMELLOIS	1 000,00 €
CLUB DE BADMINTON CORMELLOIS	2 500,00 €
CLUB MOUCHE-	700,00 €
CORMELLES JUDO	6 200,00 €
CORMELLES LOISIRS VOLLEY	600,00 €
CORMELLA DANSE	500,00 €
ESC FOOTBALL	18 500,00 €
ESC PETANQUE	2 500,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	3 600,00 €
ESC HANDBALL	2 300,00 €
ROYAL TENNIS CORMELLES	4 000,00 €
ROYAL VOCE	1 300,00 €
LES P'TITS JOUEURS	300,00 €
CLUB PHOTO VIDEO	1 500,00 €
Comité des Œuvres Sociales du personnel communal	18 983,00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations concernées, le cas échéant.

N° Delib20260608

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à la Croix-Rouge Française dans le cadre de la création d'une épicerie sociale

Mme Fabienne MOREL, adjointe à la solidarité, présente au conseil municipal le projet de création d'une épicerie sociale par la Croix Rouge Française. Le local sera situé à Caen, à proximité immédiate de Cormelles le Royal (Avenue Guynemer à Caen).

L'épicerie sociale répond à de nombreux enjeux vitaux et prioritaires pour le bien commun :

- apporter une aide alimentaire adaptée, suffisante, diversifiée et de qualité,
- apporter un accompagnement personnalisé pour préserver et favoriser la responsabilisation et l'insertion des bénéficiaires (projet socio-professionnel)
- animer des ateliers de vie quotidienne pour aider les bénéficiaires à mieux s'alimenter, à gérer leur budget...
- proposer un espace convivial d'accueil, d'écoute et d'échanges pour recréer des liens sociaux.

Exécutoire le 29/07/2026

Dans le contexte d'augmentation de la précarité alimentaire, y compris chez les travailleurs, la création d'une épicerie sociale est apparue comme un outil adapté pour compléter les dispositifs d'aide alimentaire déjà en place.

Les Cormellois répondant aux critères, auront accès à cette épicerie sociale qui travaillera de concert avec le CCAS de Cormelles le Royal.

La Croix-Rouge sollicite les Communes intéressées au projet afin d'obtenir une subvention d'équipement pour aménager le local de l'Avenue Guynemer à Caen comme suit (prorata au nombre d'habitants) :

- Ville de Caen : 18 598 €
- Ville de Mondeville : 1 756 €
- Ville de Fleury sur Orne : 1 010 €
- Ville d'Ifs : 2 029 €
- Ville de Colombelles : 1 231 €
- Ville de Cormelles le Royal : 914 €

Le budget total de l'opération est de 151 825 €. Le Conseil Départemental participera à hauteur de 17 191 €, le reste étant financé soit par la Croix-Rouge soit par d'autres partenaires (ANDES, donateurs...).

Où cet exposé, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 914 € à la Croix-Rouge Française dans le cadre de l'aménagement d'une épicerie sociale Avenue Guynemer à Caen.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N° Delib20260609

OBJET : Désignation des auditeurs libres au sein des commissions de la Communauté Urbaine Caen la Mer

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du conseil municipal du 27 avril dernier, il avait proposé aux conseillers municipaux volontaires d'assister aux commissions thématiques de la Communauté Urbaine Caen la Mer en qualité d'auditeur libre.

Pour mémoire, lors du conseil d'installation de la Communauté Urbaine Caen la mer, neuf commissions thématiques ont été créées. En complément des conseillers communautaires, des auditeurs libres peuvent être membres de celles-ci à raison de deux conseillers municipaux maximum par commission.

Les neuf commissions thématiques sont :

- Mobilités
- Transition écologique et environnement
- Aménagement et urbanisme réglementaire
- Habitat et gens du voyage
- Développement économique, emploi, tourisme, enseignement supérieur et recherche
- Espace public
- Administration générale, ressources humaines et finances
- Cycle de l'eau et Gemapi
- Culture et sport

Exécutoire le 29/07/2026

Où cet exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Bertrand LANGRAND en qualité d'auditeur libre de la commission Espace public de la Communauté Urbaine de Caen la Mer.

N° Delib20260610

OBJET : Adhésion de la Commune de Cormelles le Royal à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)

Monsieur MZARI-ROSSI, adjoint à la vie associative et aux jumelages explique aux membres du conseil municipal qu'afin de promouvoir le développement du sport dans la commune, il conviendrait de faire adhérer la collectivité à l'association ANDES.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre Communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) dont les objectifs principaux sont :

- De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les Communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régionale et national.
- d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- d'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- de constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

- prend acte que le montant annuel des cotisations fixé en fonction du nombre d'habitants est le suivant :

Cotisations des Communes jusqu'au 31 décembre 2026

- Moins de 1 000 habitants : 61 €
 - De 1 000 à 4 999 habitants : 121 €
 - De 5 000 à 19 999 habitants : 256 €
 - De 20 000 à 49 999 habitants : 512 €
 - De 50 000 à 99 999 habitants : 1 023 €
 - Plus de 100 000 habitants : 1 965 €
- décide, en conséquence, et compte tenu que la commune compte officiellement 5 377 habitants au 1^{er} janvier 2026, de verser la cotisation annuelle de 256 euros au titre de l'année 2026.



Exécutoire le 29/07/2026

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion à l'ANDES, et à ordonner le paiement des cotisations dues à l'ANDES, pendant toute la durée de son mandat.
- désigne M. Mustapha MZARI-ROSSI, en qualité de représentant de la Commune de Cormelles le Royal auprès de cette association.

N° Delib20260611

OBJET : Prise en charge de 50 % du coût d'inscription des enfants cormellois à l'atelier d'éveil artistique du SIVOM des Trois Vallées

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la prise en charge de 50 % du coût d'inscription des enfants cormellois à l'atelier d'éveil artistique du SIVOM des Trois Vallées, pour l'année scolaire 2026/2027. Cette prise en charge s'applique uniquement sur l'atelier d'éveil artistique, mais elle s'applique même si les enfants sont en plus inscrits pour la pratique d'un instrument.

N° Delib20260612

OBJET : Convention de Groupement de Commande entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Cormelles le Royal

La Commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cormelles le Royal, ont décidé de souscrire un contrat d'assurance dommage aux biens, de responsabilités, des véhicules et auto-collaborateurs, de la protection juridique de la collectivité et des agents et élus.

Il est souhaité recourir à la mutualisation des besoins dans le cadre de procédures communes de passation des marchés afférents. Il convient donc de constituer un groupement de commande.

Où cet exposé, le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de la convention de groupement de commande entre la Commune de Cormelles le Royal et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cormelles le Royal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

N° Delib20260613

OBJET : Délibération fixant la composition du Comité Social Territorial, le maintien du paritarisme et le recueil du vote des représentants de l'employeur

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 à L251-7, L252-8, L254-2 et L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40 ;

Exécutoire le 29/07/2026

Vu la délibération n°Delib20260507 du 27 octobre 2026, portant création d'un Comité Social Territorial commun entre la collectivité et le C.C.A.S.;

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les dispositions légales prévoient :

- Le Comité Social Territorial est chargé de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail ;
- Un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ;
- Il appartient à l'organe délibérant, au moins 6 mois avant la date du scrutin, de déterminer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel, le nombre de représentants de l'employeur, et le recueil de leur avis.

Considérant que les effectifs au 1^{er} janvier 2026 sont de 93 agents, soit 57 femmes (61 %) et 36 hommes (39 %) ;

Considérant que dans la fourchette d'effectifs ≥ 50 et < 200 , le nombre de représentants titulaires des organisations syndicales peut être compris entre 3 et 5,

Considérant que la consultation des organisations syndicales représentées au CST ou, à défaut, des syndicats ou sections syndicales déclarés prévue, est intervenue le 17 avril 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'instituer un Comité Social Territorial pour le nouveau mandat ;
- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires) ;
- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires de la collectivité (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires) ;
- d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

N° Delib20260614

OBJET : Information dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire indique à ses collègues que dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal du 21 mars 2026, il a :

Au titre de la délégation n°4 : *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

- signé les marchés suivants :

Exécutoire le 29/07/2026

Nom du Tiers	Objet	Date	Montant TTC
ASSOCIATION IPSO FACTO DANSE - COMPAGNIE DAVID ROLLAND CHOREGRAP	SPECTACLE HIT HIP POP CLASSIC PARADE 12/06/2026 LES BEAUX JOURS	29/04/2026	3 571,81 €
Total ASSOCIATION IPSO FACTO DANSE - COMPAGNIE DAVID ROLLAND CHOREGRAP			3 571,81 €
HABI PRO	AUDIPACK V2 EARPRO 30 AI POIGNEE JAUNE ATELIERS	13/05/2026	155,96 €
	DOTATION ANNUELLE VETEMENTS DE TRAVAIL SERVICE EEP ATELIERS	30/04/2026	6 400,88 €
Total HABI PRO			6 556,84 €
MAJUSCULE LIBRAIRIE DU MANOIR	FOURNITURES SCOLAIRES DIRECTION GS DRAKKARS	13/05/2026	870,28 €
	FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE	13/05/2026	294,39 €
	FOURNITURES SCOLAUIRES GS DRAKKARS	13/05/2026	217,95 €
	MANUELS SCOLAIRES PRIMAIRE DRAKKARS CP NATHALIE	11/05/2026	4,90 €
	MATERIELS PEDAGOGIQUES RPE	11/05/2026	126,72 €
Total MAJUSCULE LIBRAIRIE DU MANOIR			1 514,24 €
OLYS	ORDINATEUR PC PORTABLE 15 POUCES	21/04/2026	1 803,55 €
Total OLYS			1 803,55 €
SARL CLOSYSTEM	COMPLEMENT CLOTURE PLACE DU CHAMP DE FOIRE	22/04/2026	1 194,00 €
Total SARL CLOSYSTEM			1 194,00 €
SARL FOSSEY ET FILS	2 PLAQUES DE BUREAU AUX ATELIERS	05/05/2026	221,76 €
	CHANGEMENT DATE CALICOTS DD	29/04/2026	29,76 €
	IMPRESSION NUMERIQUE SUR VINYL ROUE DE LA FORTUNE FETE EN FAMILLE	11/05/2026	67,20 €
	PETITES FOURNITURES PROJET EXPOSITION STREET ART	12/05/2026	1 231,20 €
Total SARL FOSSEY ET FILS			1 549,92 €

SAS LA MAISON DU DOCUMENT COPYCAEN		Exécutoire le 29/07/2026	
	2 500 DEPLIANTS DEVELOPPEMENT DURABLE	11/05/2026	996,00 €
	2 MATS ZOOM VISION 3.51 M ET 3 EMBRASSES CARREES 13 KG (DRAPEAU POTENCE) FETE EN FAMILLE	07/05/2026	252,00 €
Total SAS LA MAISON DU DOCUMENT COPYCAEN			1 248,00 €
SAS PUODOR	PRODUITS ENTRETIEN	06/05/2026	1 326,17 €
Total SAS PUODOR			1 326,17 €
SBTP	REALISATION D'UN BETON BALAYE POUR LE GIRATOIRE EXTENSION DU CIMETIERE	05/05/2026	1 080,00 €
Total SBTP			1 080,00 €
SECURE IP -GESS GESTION EQUIPEMENT SECURITE	CONTRAT DE MAINTENANCE SERRURE SIMMONS SECURE IP	22/04/2026	1 680,00 €
Total SECURE IP -GESS GESTION EQUIPEMENT SECURITE			1 680,00 €

Au titre de la délégation n°8 : prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

- délivré deux concessions de 15 ans,
- délivré deux concessions de 30 ans,
- délivré deux concessions de 50 ans,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

Annexe de la délibération Delib20260801
 Pour extrait certifié conforme,
 Cormelles le Royal, le 6 juillet 2026
 Le Maire,
 Jean-Marie GUILLEMIN

